

Inscriptions au restaurant scolaire et aux accueils de Loisirs

La municipalité met à votre disposition sur le site de la ville un nouveau portail famille pour les inscriptions et réservations de vos enfants aux restaurants scolaires et accueils de loisirs pour l'année scolaire 2019/2020.



Délais d'inscription

Pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire :

Obligatoirement 3 jours ouvrés avant 10h (hors samedis, dimanches et jours fériés) et choisir le type de repas (classique ou végétarien).

NB : Si la réservation n'a pas été effectuée, le tarif spécifique "repas non exceptionnel et non réservé " sera appliqué.

Pour les mercredis :

Au plus tard 8 jours avant la date à laquelle votre enfant sera présent.

Pour les vacances scolaires :

Les réservations se feront en fonction d'un calendrier établi, révisable chaque année.



Documents

Document

[Guide d'utilisation du portail famille](#)

Document

[Règlement des ALSH applicable au 2 septembre 2019](#)

Liens utiles

[Accéder au portail famille](#)

Contact

Service scolaire

Tél. 01 30 40 44 34

service.enfance@ville-bessancourt.fr